

MAIRIE de LE PRADET
EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
du Conseil Municipal
de la Commune de LE PRADET

SEANCE DU 8 OCTOBRE 2015

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
33	33	31

N° 15-DCM-DGS-105

L'AN DEUX MILLE QUINZE & LE 8 OCTOBRE à QUATORZE heures, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Hervé STASSINOS, MAIRE.

Date de convocation du Conseil Municipal : 2 Octobre 2015

OBJET DE LA DELIBERATION : CONVENTIONS ASSOCIATIVES D'OBJECTIFS ET DE MOYENS

PRESENTS : Mmes et MM. Hervé STASSINOS – Christian GARNIER – Valérie RIALLAND – Lionel RIQUELME – Josiane SICCARDI – Cécile GOMEZ – Jean-François PLANES – Bérénice BONNAL – Jean-Michel PEYRATOUT – Daniel DUVOUX – Daniel VESSEREAU – Paul MOUROT – Jean-Claude VEGA – Bénédicte LE MOIGNE – Denis CHAMBI – Valérie AUBRY – Jean-Marc ILLICH – Gaëlle REBEC – Céline PRATI-AIGUIER – Magali VINCENT – Dominique ROLLAND – Marie-Paule DELAROCQUE – Yves PARENT – Nicole VACCA – Bernard PEZERY – Frédéric FIORE – Stéphane BELTRA

POUVOIRS : Pascal CAMPENS à Bérénice BONNAL
Agnès BIASUTTO à Cécile GOMEZ
Michel LUCIANI à Valérie RIALLAND
Jennifer DELI à Nicole VACCA

ABSENTS : Viviane TIAR – Pierre-Laurent CHABLE

SECRETAIRE de SEANCE : Magali VINCENT

=====

Mme Valérie RIALLAND, Adjointe au Maire, donne lecture de l'exposé suivant :

Conformément au travail que nous réalisons avec les différentes associations pradétanes pour consolider nos partenariats, je vous sou mets ci-après l'adoption de différentes conventions d'objectifs et de moyens concernant les 4 associations suivantes :

- L'Amicale Laïque,
- Le Club kayak Le Pradet
- De nounous et des p'tits bouts
- Tennis club pradétan

Ces conventions sont prises en application des règles en matière de subventions et d'aides en général aux associations, elles portent sur les projets spécifiques des partenaires que nous entendons soutenir.

Chaque situation donnera bien entendu ensuite lieu à une évaluation, et à un suivi de l'emploi des moyens déployés.

La municipalité décline ici de la manière la plus concrète son soutien direct au tissu associatif pradétan. Les partenariats riches qui découlent de ces conventions vont œuvrer au dynamisme de notre ville et à la qualité de vie locale au titre notamment de l'offre sportive.

Ces éléments seront intégrés au point annuel que réalise la commune avec chaque association au regard du bilan financier comme des résultats de ses actions.

Je vous propose donc de vous prononcer pour :

☞ Autoriser Monsieur le Maire à signer les conventions annexées à la présente et à prendre l'ensemble des actes subséquents, concernant les associations :

- L'Amicale Laïque,
- Le Club kayak Le Pradet
- De nounous et des p'tits bouts
- Tennis club pradétan

L'exposé mis aux voix est adopté à l'UNANIMITÉ

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures.

Signé : Le Maire, Hervé STASSINOS

Acte exécutoire en application
de l'article 2 de la loi du 2 mars 1982.

Transmis au contrôle de légalité le :

..... 21 OCT. 2015

Publié ou notifié le : 21 OCT. 2015

.....
Le Maire,



Pour le Maire empêché, le 1^{er} Adjoint
Christian Guenier en application des
dispositions de l'article L 212-17 du
Code Général des Collectivités Territoriales